

## COMMISSION EUROPENNE – BRUXELLES

### MERCREDI 25 MAI 2011

L'association Ville et Aéroport se rendra en délégation le **mercredi 25 mai 2011** à la Commission européenne à Bruxelles afin de rencontrer les chefs d'unité des DG Transports (*MOVE/ Matthew Baldwin*) et Environnement (*Marianne Wenning*) pour faire un état des lieux du dossier "Transport aérien" à l'échelle de la Commission et discuter de propositions. Ville et Aéroport se rendra également au siège de l'ARC (*Airport Regions Conference*), Association des régions aéroportuaires européennes, afin de définir les bases d'un partenariat ARC-Ville et Aéroport et les actions à mener entre nos deux associations.

#### *Un dossier prioritaire : les vols de nuit*

Ville et Aéroport entend jouer son rôle de force de propositions sur le dossier Vols de nuit auprès de ses interlocuteurs européens. Lors de ses précédents déplacements à la Commission européenne, Ville et Aéroport avait transmis sa contribution sur les vols de nuit et la nécessité de définir une réglementation sur la période 22h-6h ou 23h-7h (*selon les pays*).

Cette contribution s'inscrit dans le cadre de la révision de la directive 2002/30/CE relative à « l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la communauté » et l'élaboration du livre blanc sur l'avenir des transports.

Il faut que la Commission européenne prenne des mesures fortes pour réduire les vols de nuit et interdire les avions du chapitre 3 de l'annexe 16 de l'OACI. Actuellement, celle-ci ne prend pas assez en compte la problématique des effets des nuisances aéroportuaires sur la santé.

A ce jour, l'Union européenne a pour priorité la réduction des émissions de CO2 et l'utilisation optimale de l'espace aérien afin de faire face à l'accroissement prévu du trafic. Comme l'indique l'ACNUSA dans son dernier rapport d'activités « *la question du bruit n'est pas, au niveau européen, un sujet de préoccupation majeure* ».

\*\*\*\*\*